



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 124/2023  
SÉANCE N° 6 DU 2 OCTOBRE 2023

### FIXATION DES MODALITÉS DE COLLECTE SUR RENDEZ-VOUS DES DÉCHETS ENCOMBRANTS

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 26 septembre 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, président.

#### Étaient présents

Christian Lefort (à partir de 18 h 23), Anthony Roullier, Gwenaël Poisson, Damien Richard, Loïc Broussey, Patrick Péniguel, Jocelyne Richard, Jérôme Allaire, Jean-Louis Deulofeu, Isabelle Fougeray, Nicolas Deulofeu (à partir de 18 h 27 et jusqu'à 19 h 56), Florian Bercault, Isabelle Eymon, Bruno Bertier, Marie Boisgontier, Antoine Caplan, Éric Paris, Béatrice Ferron, Caroline Garnier, Bruno Fléchar, Nadège Davoust, Georges Poirier, Céline Loiseau, Guillaume Agostino, Marjorie François, Georges Hoyaux, Catherine Roy, Marie-Laure Le Mée Clavreul (à partir de 18 h 23), Christine Droguet, Noémie Coquereau, Samia Soultani, James Charbonnier (jusqu'à 20 h 15), Marie-Cécile Clavreul, Chantal Grandière (jusqu'à 19 h 56), Pierrick Guesné, François Berrou, Nicole Bouillon, Jean-Pierre Thiot, Bernard Bourgeois, Sylvie Vielle, Guy Toquet, Christine Dubois (jusqu'à 19 h 15), Julien Brocaill (à partir de 18 h 16), Gérard Travers, Vincent Paillard, Mickaël Marquet (à partir de 19 h 02), Éric Morand (jusqu'à 21 h 25), David Cardoso, Fabien Robin, Yannick Borde (jusqu'à 20 h 56), Christelle Alexandre, Louis Michel, Marcel Blanchet, Olivier Barré, Dominique Gallacier et Michel Paillard (à partir de 18 h 54).

#### Étaient absents ou excusés

Sébastien Destais, Fabienne Le Ridou, Annette Chesnel, Pierre Besançon.

#### Étaient représentés

Jean-Marc Coignard a donné pouvoir à Gwénaël Poisson, Jean-Bernard Morel a donné pouvoir à Patrick Péniguel, Hervé Lhotellier a donné pouvoir à François Berrou, Patrice Morin a donné pouvoir à Isabelle Eymon, Lucie Chauvelier a donné pouvoir à Céline Loiseau, Camille Petron a donné pouvoir à Bruno Bertier, Geoffrey Begon a donné pouvoir à Guillaume Agostino, Paul Le Gal-Huamé a donné pouvoir à Marie Boisgontier, Marie-Laure Le Mée Clavreul a donné pouvoir à Antoine Caplan (jusqu'à 18 h 23), Kamel Ogbi a donné pouvoir à Catherine Roy, Sébastien Buron a donné pouvoir à Christine Droguet, Didier Pillon a donné pouvoir à Samia Soultani, Vincent D'Agostino a donné pouvoir à James Charbonnier, Anne-Marie Janvier a donné pouvoir à Jean-Pierre Thiot, Christine Dubois a donné pouvoir à Nadège Davoust (à partir de 19 h 15), Corinne Segretain a donné pouvoir à Christelle Alexandre, Michel Rocherullé a donné pouvoir à Christian Lefort.

Sylvie Vielle et Éric Paris ont été désignés secrétaires de séance.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 4 octobre 2023

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 OCTOBRE 2023

FIXATION DES MODALITÉS DE COLLECTE SUR RENDEZ-VOUS DES DÉCHETS ENCOMBRANTS

Rapporteur : Fabien Robin

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Vu la délibération n° 77/2023 du conseil communautaire du 22 mai 2023 portant adoption du schéma directeur de prévention et de gestion des déchets,

Considérant la volonté de l'agglomération de vouloir éviter les problèmes de propreté sur le domaine public liés à la présence des déchets encombrants et œuvrer pour leur valorisation,

Considérant la nécessité de fixer les modalités de collecte sur rendez-vous des déchets encombrants,

Après avis de la commission environnement,

Sur proposition du bureau communautaire

DÉLIBÈRE

Article 1er

Un service de collecte sur rendez-vous des déchets encombrants sera mis en place au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2024 sur la totalité du territoire de l'agglomération et pour tous les habitants.

Article 2

La collecte sera facturée aux habitants à raison de 20 € TTC par enlèvement à concurrence de 1,5 m<sup>3</sup> par enlèvement.

Article 3

Les conditions techniques d'acceptation des déchets encombrants seront précisées à chaque demande d'enlèvement et publiées sur le site internet de l'agglomération.

Article 4

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, six conseillers communautaires s'étant abstenus (Anthony Roullier, Loïc Broussey, Didier Pillon, Samia Soultani, Chantal Grandière et Marie-Cécile Clavreul).

Le président,

Florian Bercault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20231002-S06-CC-124-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/10/2023

Mise en ligne : 09-10-23